



République Française
Département de l'Essonne
Arrondissement d'Etampes

VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2019**

Date de convocation
21/06/2019

Nombre de Conseillers **municipaux :**

En exercice : 27
Présents : 20
Absents : 7
Absents représentés : 6
VOTANTS : 26

Secrétaire de séance :

M. Michel LECLERC

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Laurent HESSE, Mme Corinne TIQUET, Mme Karine NEIL, Maires adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Dominique MUNERET, Mme Brigitte BARDINA, Mme Annick LHOSTE, M. Jérôme LENOIR, Mme Jocelyne THOUROT, Mme Valérie GOURITEN, M. Lucien CAILLOU, Mme Delphine MAZURE, M. Jean-Gabriel LAINEY, M. Jean-François FOUCHER, Mme Sandrine POMMIER, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Eric CAVERS (pouvoir à Mme COME)
M. Paul COURTAS (pouvoir à Mme Annick LHOSTE)
M. Pierrick GARNIER (pouvoir à M. Laurent HESSE)
M. Thierry LOPEZ (pouvoir à M. DIONNET)
Mme Lélia STADLER (pouvoir à M. PEYRESAUBES)
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à M. Jean-Gabriel LAINEY)

ETAIENT ABSENTS :

M. Sébastien LEFEVRE

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

- Désigné, à l'unanimité, **M. Michel LECLERC**, Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;
- Adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du **23 novembre 2018** ;

DELIBERATIONS

Par délibération n°2019-06-01 :

Décidé, à l'unanimité,

- d'approuver la répartition des sièges en application du droit commun pour l'élection 2020, par application des dispositions de droit commun prévues du II au V de l'article L. 5211-6- 1 du CGCT ;
- de refuser d'opter pour l'une des hypothèses de répartition dérogatoire libre ;
- de confirmer ce choix qui aurait été également appliqué, même en l'absence de délibération.

Par délibération n°2019-06-02 :

Décidé, à l'unanimité,

- d'adhérer au service commun Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour les missions suivantes :
 - Réalisation d'un état des lieux

- Accompagnement sur des choix d'infrastructures
- Mise en conformité RGPD
- d'adhérer au service commun Balayage mécanisé de la voirie
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion à ces services communs selon les fondements des articles L. 5211-4-2 telles que jointes en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents.

Par délibération n°2019-06-03 :

Approuvé, à l'unanimité, la cession de 22 parts de la SEMARDEL au Conseil Départemental de l'Essonne et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de cession/rachat de ces parts au prix de 4 860 € par action.

Par délibération n°2019-06-04 :

Approuvé, à l'unanimité, la cession de 63 parts de la SEMARDEL à la CAESE et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de cession/rachat de ces parts au prix de 4 860 € par action.

Par délibération n°2019-06-05 :

Accordé à la majorité, par 23 voix pour et 3 abstentions, une subvention de 2 600 € au Football Club.

Par délibération n°2019-06-06 :

A la majorité, par 24 voix pour et 2 abstentions,

- Approuvé le projet de modification statutaire de la SPL des territoires de l'Essonne portant sur le montant de son capital social et la composition de son Conseil d'administration ;
- autorisé le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération

Par délibération n°2019-06-07 :

Approuvé, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs de la TLPE en les modifiant comme suit :

	ENSEIGNES			DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (support non numérique)		DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (support numérique)	
	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie de 12 m ² à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Tarifs actuels	12.40	24.80	49.60	12.40	24.80	37.20	74.40
Tarifs maximaux 2020	16.00	32.00	64.00	16.00	32.00	48.00	96.00
Tarifs applicables 01/01/2020	12.40	24.80	49.60	16.00	32.00	48.00	96.00

Par délibération n°2019-06-08 :

A l'unanimité, abrogé la délibération n°2016-12-05 et fixé à 25 € le montant plancher pour la mise en recouvrement de la TLPE uniquement pour les entreprises et commerces siégeant sur le territoire communal.

Par délibération n°2019-06-09 :

Autorisé à la majorité, par 24 voix pour et 2 contre, Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de la Région Ile-de France et à signer tous les documents afférents au déploiement de la vidéo-protection sur le territoire communal.

Par délibération n°2019-06-10 :

Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne afin de restaurer la statue « Vierge à l'enfant » de l'église abbatiale de la Sainte Trinité.

Par délibération n°2019-06-11 :

Décidé à l'unanimité :

- d'accepter l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins proposés à l'exception des chemins 7 et 24.
- d'approuver l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux au volet pédestre et/ou équestre à l'exception des chemins 7 et 24.
- de s'engager, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 :
 - à ne pas interrompre la continuité des itinéraires concernés, et en cas de nécessité, le Conseil Municipal proposera au Département un itinéraire de substitution de caractères semblables,
 - à leur conserver un caractère public et ouvert,
 - ne pas altérer les sentiers inscrits à ce Plan,
 - à préserver leur accessibilité,
 - à accepter leur balisage éventuel.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. Reçu lecture de la décision du Maire D2019-FIN-03 relative à une demande d'Aide Communautaire d'Aménagement et de Développement 2019 pour la réfection de la chaussée en enrobés dans le lotissement des Monceaux.

2. Echangé sur :

- L'absence d'AVS pour l'accès à la restauration scolaire d'enfants handicapés,
- Les travaux en cours,
- Les marchés publics engagés,
- SIEPB,
- Les travaux de déploiement de la fibre optique,
- La restauration du patrimoine religieux,
- Les animations des 13 et 14 juillet 2019,
- Les manifestations organisées à l'occasion des 900 ans de l'Eglise de la Sainte Trinité,
- La réunion « Sécurité du Quotidien » en Sous-Préfecture,
- L'arrêté du Maire portant délégation de fonction en matière de travaux et d'espaces verts,
- les gens du voyage,

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 23 heures 27.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny,
le 3 juillet 2019.

**Le Maire,
Bernard DIONNET.**

Affiché le : 4 juillet 2019